Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260331-26310302-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération n° 26.31.03.02

Le 31 mars 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Marija COLOVIC, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 15**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	15
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Commission d'appel d'offres à caractère permanent. Désignations de délégués.

Classification Actes : *Institutions et vie politique – 5.3 : Désignation de représentants*

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

***NB** : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).*

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Madame le Maire sollicite les listes de candidatures : une seule liste est déposée comprenant le nombre de titulaires et de suppléants à pourvoir.

À l'issue du vote, le conseil municipal a élu :

Liste 1

Délégués titulaires :

- Raymond BARRÉ
- Camille BERTRAND
- Alain MARZIN

Délégués suppléants :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260331-26310302-DE

Délégués suppléants :

- Yann COLLOBERT
- Valérie GLOU
- Alain LE COZ

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Baré